

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Membres en exercices : 19

Date de convocation : 13/11/08

Membres présents : 18

Membres ayant donné pouvoir : 1

Membres absents : 1

Présents : BONNAFFOUX Joël, ACHARD Liliane, BAILLE Juliette, BOISSET Benjamin, BONNET Jean-Pierre, BREARD Jean-Philippe, COLLETTE Paul, DE SANTINI Alain, DORE Maxime, DROUOT Emeric, DUBOS Alain, GOYET Alain, SARRAZIN Sylvie, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THOMAS DE JOLY DE CABANNOUX Nathalie, VALLANTIN Bernard, ZANNA Philippe.

Absent ayant donné pouvoir :

BINET Marie-Noëlle ayant donné pouvoir à BONNAFFOUX Joël.

A été élue secrétaire de séance : SEIMANDO Mylène.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29/10/08 est approuvé à l'unanimité. Quelques modifications doivent être faites pour celui du 21/10.

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Spozio.

Le repas de Noël de l'Age d'Or aura lieu le 19/12/2008 à la Salle des Fêtes. Une aide financière d'un montant de 15€ sera apportée aux personnes de plus de 65 ans. Le conseil approuve à l'unanimité.

Une collecte de jouets aura lieu le 13/12/2008 à la salle de la Mairie. Ces jouets seront redistribués à une œuvre caritative et aux bastidons qui en ont besoin.

Trois peintres exposeront leurs tableaux la première quinzaine de décembre à la salle de la Tour.

Le 7/12/2008, la Tirelire des Ecoliers Bastidons organise sont Marché de Noël.

Un Conseil d'administration des Petites Papouilles s'est déroulé le 6 novembre en présence de monsieur le Maire et de son adjointe Mme Spozio. Juliette Baille et Nathalie De Cabanoux étaient présentent également.

Le passage à la convention collective obligatoire depuis le 01/07/2007 a eu un coût puisque les salaires ont été redéfinis par rapport au poste et qu'ils ont augmenté de 15000€ par rapport à 2007.

Mais d'autre part, le classement de la commune en ZRR (zone en revitalisation rurale) oblige l'URSSAF à rembourser un trop versé de charges depuis 2005 pour un total de 30 800€. L'absentéisme dû aux congés du personnel qui ne peut pas faire trop d'heures supplémentaires par rapport à la qualité de l'accueil des enfants, oblige à la fermeture annuelle de 5 semaines et à l'embauche d'une remplaçante pendant 12 semaines.

Christine Spozio précise que depuis un an, un très bon travail est fait aussi bien par l'équipe dirigeante de l'association que par la directrice et le personnel de la crèche, les bons résultats en sont le fruit.

Joël Bonnaffoux rappelle que le passage à la convention collective entraîne une augmentation de la masse salariale de 10% (8 personnes). Monsieur le Maire remercie la Directrice et les bénévoles et rappelle que les enfants de la Bâtie-Neuve doivent rester prioritaire.

Les assistantes maternelles ont demandé une salle pour organiser des rencontres avec les enfants. La mise à disposition d'une salle au CHLS leur a été proposée une ou deux matinées par semaine en dehors des heures de garderie.

Le conseil d'école a eu lieu le 10/11/2008 : l'effectif est de 292 élèves et le prévisionnel de 2009 est de plus de 300 élèves. L'étude se déroule bien et concerne une quarantaine d'enfants. Au niveau de la cantine, les problèmes du bruit du au nombre d'enfants ont été soulevés par les parents d'élèves. Monsieur le Maire leur a expliqué que l'organisation était difficilement modulable.

Les parents d'élèves ont également demandé la suppression du stationnement de l'arrêt minute pour le réserver aux cars.

Une chaîne sera installée et servira à empêcher les véhicules de se garer sur le parking (du tennis) pendant que les élèves font du sport.

Un courrier va être envoyé à la société la SCAL car certains chauffeurs refusent de se garer à l'arrêt minute (le trottoir étant ensablé, les enfants salissent trop le car).

Monsieur Cochat remercie la municipalité pour les travaux et les jeux.

Au niveau du CCAS, une plaquette est en voie de réalisation et la liste des membres et les horaires de permanences vont paraître sur le Trait- d'Union. Christine Spozio précise qu'il y a une demande urgente sur la commune.

Christine Spozio donne la parole à Sylvie Sarrazin pour la mise en route de la bibliothèque. 39 familles inscrites avec un nombre équilibré d'enfants et d'adultes. La partie CD et DVD arrivera en 2009.

La bibliothèque sera fermée les 24/12 et 31/12 (ouverte le 29/12).

L'école a fait une demande pour emprunter des livres gratuitement bien sûr.

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Pierre Bonnet pour tout ce qui concerne les travaux.

Concernant la réhabilitation du bâtiment les « Cèdres », la peinture des communs est terminée. Monsieur Gérard Philippe a été contacté pour terminer les sous-basements. Monsieur

Boisserenq doit refaire la toiture du bâtiment annexe (anciens garages) avec un abri pour les deux roues.

Au niveau de l'école, Monsieur Boisserenq a travaillé pendant les vacances de la Toussaint pour changer un velux, remettre des chenaux neufs et des descentes.

Les employés communaux sont en train d'installer les décorations de Noël. Une nacelle a été louée pour sécuriser ces travaux. La mise en lumière se fera le 28/11 si tout est prêt. L'équipe du centre de loisir se chargera de la décoration de la salle des fêtes.

Des travaux vont débiter à la Sapinette où des arbres doivent être coupés car ils menacent des habitations. L'association, Lacs Rivières et Sentiers commencera ce travail début décembre. Monsieur Vallantin demande s'il est possible de prévoir un parcours santé avec le bois coupés. Monsieur le Maire lui répond qu'il fait faire très attention aux normes de sécurité.

Une visite a eu lieu avec l'ONF et RTM au torrent de Saint-Panrace. Le nettoyage est à prévoir au printemps. Un courrier va être envoyé à RTM pour qu'il nous conseille sur un problème au niveau de l'enrochement.

L'association « les amis de la chapelle » a réalisé une allée en pavés pour rendre l'accès plus facile à la chapelle. Monsieur le Maire les remercie et précise que le matériel est fourni par la commune. Les travaux de façade et boiserie seront réalisés au printemps.

Au niveau de la station d'épuration, les travaux suivent leur cours avec un premier passage de l'étude des sols avec l'accord de l'agence de l'eau. Le géomètre doit se rendre sur place le 28/12. Paul Collette s'interroge sur les demandes de subventions et s'inquiète de leur montant par rapport à l'augmentation du marché. Jean-Pierre Bonnet lui répond que les subventions ont été demandées il y a 2 ou 3 ans. Alain De Santini précise qu'heureusement qu'elles ont été demandées à ce moment là, car aujourd'hui les aides diminuent, de plus les appels d'offre sont à la baisse.

La mise en place des panneaux de signalisation se fera après le travail de décoration. Maxime Doré demande si le panneau de « coccimarket » est prévu, Jean-Pierre Bonnet lui donne une réponse positive.

Le travail du Plan de Sauvegarde de la commune suit son cours.

Pour l'éclairage public, Philippe Zanna mesure l'intensité des lampadaires au niveau des passages piéton. Seulement 2 sont à dans les normes (centre médical et la Tour). Le plus dangereux serai celui de la pharmacie. Mylène Seimando demande si un lampadaire est prévu au niveau de l'arrêt de bus des « amoureux ». Jean-Pierre Bonnet explique que des lampadaires vont être placés aux arrêts de bus des « Amoureux » et de « l'Ayasse ». Ils seront équipés d'ampoules puissantes et d'horloges. Joël Bonnaffoux précise que Philippe Zanna continue son travail sur le recensement des candélabres et que la commune compte environ 500 points lumineux.

Juliette Baille demande de revoir les appuis de fenêtres du CLSH qui dépassent dangereusement, et au niveau de la tête des enfants. Joël Bonnaffoux répond qu'une barre va être installée pour éviter que les enfants se blessent.

Bernard Vallantin demande quand débiteront les travaux du parking derrière la poste. Jean-Pierre Bonnet répond qu'il attend des devis.

Pour le positionnement de l'aire de jeux, Monsieur le Maire propose de se rendre sur place au printemps.

Monsieur le Maire donne la parole à Alain De Santini.

L'adduction d'eau aux « Carles » a été faite par l'entreprise Peyron. L'électricité et le téléphone ont été prévus ainsi qu'un collecteur d'égout pour un éventuel raccordement des « Granes » dans le futur. Joël Bonnaffoux précise que les tuyaux nécessaires à ces travaux ont été récupérés aux Casses-Viverts où ils ne servaient pas.

Au niveau des modifications du PLU, le commissaire enquêteur finit son enquête le 16/12. Une réunion avec la commission urbanisme est prévue le 19/12 à 20h30 à la mairie.

La maison de la « Boite à idée » va être mise en vente à l'agence immobilière de la Bâtie-Neuve. Paul Collette voudrait prendre connaissance du bail pour la location de la maison du « tailleur de pierre » pour pouvoir appliquer une augmentation des loyers.

Pour le projet des Césarès, Alain De Santini propose que la commune mette en vente seulement 2 lots (2000m²) qui se trouvent au dessus de la bergerie et de renouveler le bail de location de 6 mois à l'entreprise ATS.

Monsieur De Santini propose de vendre 4 lots (800m² chacun) qui se trouvent le long de la « petite prairie » avec l'application du nouveau PLU. Celui-ci précise qu'il n'y a pas d'aménagement à faire car tout est déjà installé. Un débat s'engage avec les membres de la commission urbanisme qui souhaitent discuter des propositions en commission avant qu'elles ne soient votées au Conseil.

Emeric Drouot revient sur le projet des Césarès ce qui engage un autre débat sur l'entreprise « Tout Naturellement Solidaire » qui devait réaliser ce projet. Monsieur le Maire explique qu'il proposera à l'entrepreneur d'acheter les 2000m² de terrains.

Délibérations

- Création d'un poste à plein temps à partir du 1/01/09 pour Cyrille Galvin qui travaille sur tout ce qui est urbanisme, élection, conformité... Cette création de poste est approuvée à l'unanimité.
- Modification de poste d'Agent Technique en Agent de Maîtrise à partir du 1/01/09 pour Georges Astier. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

- Renouvellement du contrat de Magali Ricard, Directrice du CLSH, avec une prolongation de 3 ans. Cette prolongation est approuvée à l'unanimité.
- Contrat saisonnier de Gilbert Borel et Francis Baille pour quelques heures de déneigement (renfort dans les véhicules). Le conseil approuve à l'unanimité.
- Mise en place d'astreinte pour le déneigement. Les astreintes commenceront début décembre jusqu'au début mars, du vendredi soir au lundi matin. 8 personnes feront un roulement par équipe de 2, ce qui correspond à un weekend d'astreinte par mois. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Autorisation de passage du chemin communal à Saint-Pancrace pour la famille Disdier. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Aide pour le repas de Noël organisé par l'Age d'Or. La délibération est sur le principe et non sur la somme. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Reprise de la délibération du 29/09/2008 concernant la consultation de la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du périmètre des captages de la commune. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Avenant au bureau d'études GINGER concernant la mission de la station d'épuration. L'actualisation des prix et les missions supplémentaires expliquent un avenant de 8550€ et un de 8100€. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Convention Commune/Département pour le déneigement de la route de Montreviol (RD14). Le Département facture chaque année les heures de déneigement sur ce secteur. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Autorisation au Maire pour la signature des actes de servitude. Le conseil approuve à l'unanimité mais les membres de la commission urbanisme demandent que la commission donne son accord sur les servitudes. Monsieur le Maire s'en remet à la commission.
- (La délibération concernant les frais de déplacement au Congrès des Maire est retirée).
- Trois personnes ont payées leur TLE avec du retard, Monsieur le Maire propose de les relaxer de leur pénalité. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Décision modificative de la Taxe Foncière pour la SAPB qui est facturée à la commune, qui la refacture à la SAPB. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Contrat du spectacle de Noël pour l'école, qui se monte à 500€. Le conseil approuve à l'unanimité.
- La société « Anseble » remplacera « Avenance » aux conditions prévues avec un maximum de produits biologiques et frais pour un prix équivalent. Le groupement avec Gap et cette nouvelle société débutera le 22/12/2008. Le conseil approuve à l'unanimité.
- Convention pour le déneigement avec Yannick Borel qui déneigera avec son tracteur dès qu'il est appelé, pour une rémunération de 1 800€ pour l'hiver sur une base de 50 heures. Le conseil approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire aborde plusieurs sujets :

- Pour la grève des enseignants un service minimum a été mis en place avec le personnel communal qui a accueilli une quarantaine d'enfants sur la journée. Pour la

prochaine fois, Joël Bonnaffoux demandera aux parents d'élèves d'inscrire leur enfant la veille pour faciliter l'organisation.

- Pour le four de Montreviol, Joël Bonnaffoux demande à la commission des travaux de vérifier dans quel état il se trouve et si la réhabilitation est possible.
- Une subvention a été versée pour le marquage routier de 2184€ par le Conseil Général.
- Le passage de la croisière blanche dans notre commune est refusé.
- La poste a répondu à notre demande pour l'installation d'un DAB par une réponse négative.
- Une réunion publique aura lieu courant décembre concernant le collège.

Paul Collette demande l'incidence qu'il peut y avoir lors d'un changement de propriétaire dans les ateliers relais. Joël Bonnaffoux répond qu'il n'y a aucune incidence mais qu'il faut prendre acte chez le Notaire.

Nathalie De Cabanoux s'adresse à Emeric Drouot pour lui demandé s'il compte faire une bergerie aux Carles. Celui-ci lui répond qu'il entrepose simplement son bois.

La séance est close à 21h00.

Monsieur le Maire
Joël Bonnaffoux

La secrétaire
Mylène Seimando